

# PLAN D' ACTIONS DE L' ACCORD-CADRE RELATIF AUX SERVICES D' AUTOBUS ET D' AUTOCARS

## Au préalable

Conformément à l' Accord-cadre sectoriel (AC) qui a été signé le 24 mai 2019 entre les pouvoirs publics bruxellois et les interlocuteurs sociaux de la Sous-commission paritaire 140.01 (secteur des entreprises d' autobus et d' autocars privées), le présent plan d' actions prévoit :

- 1) Les phases d' implémentation de l' Accord-cadre
- 2) Les missions et les actions à réaliser pendant la durée de l' Accord-cadre :
  - A. Missions et actions en matière de formation professionnelle et de validation des compétences
  - B. Missions et actions en matière d' emploi
  - C. Missions et actions en matière d' enseignement
  - D. Missions et actions en matière d' analyses sectorielles
  - E. Missions et actions transversales

## 1. Phases d' implémentation de l' Accord-cadre

Pour rappel, l' Accord-cadre a été conclu le 24 mai 2019 et est complété par le présent plan d' actions.

Une évaluation annuelle de l' accord-cadre sera réalisée afin de vérifier, notamment, si les actions définies dans le plan d' action ont été mises en œuvre. Le Service de Facilitation Sectorielle (Brupartners) organisera à cet effet un comité d' accompagnement sectoriel.

Une évaluation externe est aussi prévue : elle intégrera au minimum les rapports de suivi annuel du PFE dans ses travaux.

## 2. Missions et actions

- A. Missions et actions en matière de formation professionnelle et de validation de compétences

Deux **groupes-cibles** – les demandeurs d' emploi et les travailleurs – sont concernés.

La formation est un élément fondamental pour développer l' emploi dans le secteur.

Les **actions** suivantes ont été programmées :

- Formation professionnelle pour des demandeurs d' emploi

L' objectif consiste à insérer davantage de demandeurs d' emploi dans le secteur via des formations professionnelles.

- Dans une première phase, c'est la formation professionnelle via Bruxelles Formation – avec le soutien du secteur – qui reste le principal canal pour la formation de nouveaux chauffeurs. Le PFE assume cette tâche dès qu'il est pleinement opérationnel.

- Le secteur a développé la plate-forme d'accueil [www.bechauffeur.be](http://www.bechauffeur.be). Il s'agit d'une plate-forme neutre sur laquelle toute personne intéressée par le métier de chauffeur d'autobus/autocar peut s'inscrire. Cette plate-forme est déjà opérationnelle et bénéficie d'un intérêt considérable de la part des demandeurs d'emploi de la Région bruxelloise. Le secteur veut recourir activement à cette plate-forme pour la recherche de candidats et pour l'accompagnement vers un emploi durable dans le secteur. Actiris et la Cité des Métiers/Beroepenpunt font une promotion active de cette plate-forme auprès des candidats ; ainsi que le PFE Logisticity.brussels et le secteur qui assurent sa promotion auprès des entreprises.

- Sur base d'une enquête relative au nombre de candidats potentiels et du nombre de vacances d'emploi pour lequel le PFE travaille de concert avec view.brussels, il faut vérifier les canaux de formation disponibles et examiner quel canal convient le mieux au candidat.

- Compte tenu du vieillissement de la population, la demande en matière de remplacement ne fera qu'augmenter dans les prochaines années. Il faut examiner comment on peut augmenter de la capacité de formation. On vérifiera également si des canaux alternatifs peuvent contribuer à une augmentation de la capacité de formation, un élément comme l'apprentissage sur le lieu de travail pouvant s'intégrer à ces formations (voir également sous le point suivant "optimisation des moyens"). Il est également possible de proposer des modules de formation plus courts, par exemple en proposant la partie théorique de la formation via l'apprentissage en ligne aux chercheurs d'emploi qui par leurs compétences, leur attitude ainsi que leur situation personnelle sont capables de se former d'une telle manière. Par ceci, on contribue à l'augmentation des compétences digitales.

Partant d'une offre égale de postes vacants, le PFE vise à augmenter sa capacité de formation de 1/3 à ½ du marché.

- Logisticity.brussels élaborera, en collaboration étroite avec le FCBO, des formations permanentes pour des demandeurs d'emploi en possession d'un permis D et avec les capacités professionnelles requises qui veulent à nouveau travailler comme chauffeur professionnel dans le secteur. Dans le cadre de la formation, une attention particulière est accordée aux principes de l'écoconduite.

- Logisticity.brussels organise par ailleurs des formations pour le métier de mécanicien, en tenant compte de la demande du marché de l'emploi, et s'engagera à cet effet dans toute collaboration pertinente avec d'autres prestataires de formations.

**Pilote** : PFE

**Partenaires** : Fonds Social, FCBO, Cité des Métiers/Beroepenpunt, consultants Actiris, view.brussels, ...

**Groupe-cible** : demandeurs d'emploi

- Promotion et développement de l'utilisation de certifications (publiques et sectorielles) par le secteur.

Le PFE contribue avec les instituts de certification et les instruments de régulation des certifications (comme le SFMQ et le CVDC du côté francophone) au développement, à l'évaluation et à l'adaptation des profils professionnels sectoriels.

Dans ce cadre, le Fonds social veille à l'harmonisation de ces certifications dans toutes les Régions, ainsi que sur leur organisation conforme.

**Pilote** : PFE

**Partenaires** : secteur, Consortium de Validation des Compétences, SFMQ, VDAB, Actiris, ...

**Groupes-cibles** : employés, chercheurs d'emploi

- Etudier la possibilité de développer un système de "validation de compétences" ou de validation de qualifications professionnelles, en tenant compte des systèmes déjà élaborés dans le secteur, comme la plate-forme ProPass.

**Pilote** : PFE

**Partenaires** : Consortium de Validation des Compétences, AHOVOKS, Fonds social, ...

**Groupe-cible** : demandeurs d'emploi, axé sur des profils de chauffeur d'autobus et d'autocar, et de mécanicien

- Développement des formations novatrices pour les travailleurs

- La compétence de l'obligation européenne en matière de capacité professionnelle du chauffeur sera intégralement confiée aux Régions à partir de 2021. Via le PFE et le FCBO, le secteur veut partager son expertise et ses connaissances avec la Région afin de conférer un contenu efficient et utile à cette formation. Dans cette optique, le PFE peut également recourir à l'étude qui est actuellement réalisée par l'Institut pour l'autoCar et l'autoBus concernant l'impact des formations en matière de compétence professionnelle (code 95) sur le lieu de travail.

- Le PFE suivra l'évolution des compétences (requis) et vérifiera avec le secteur dans quelle mesure cette évolution requiert le développement de nouveaux profils professionnels et de formation. Ces adaptations auront un impact sur les trajets de formation. On citera, à titre d'exemple, les principes de l'écoconduite.

- Le PFE suivra simultanément les développements récents en matière de méthodes et d'instruments de formation. Dans ce domaine, on veillera également à l'application d'instruments de formation technologiques dans le cadre de formations existantes, comme le blended learning, le e-learning, etc.

**Pilote** : le secteur

**Partenaires** : PFE, Consortium de Validation des Compétences, SFMQ, VDAB, Actiris, ...

**Groupe-cible** : travailleurs

- Reconversion professionnelle de travailleurs

En matière de reconversion professionnelle, on tiendra compte des compétences déjà acquises et celles à acquérir de chaque travailleur afin de pouvoir identifier les parcours de formation les plus adéquats.

**Pilote** : PFE

**Partenaires** : FCBO, ...

**Groupes-cibles** : travailleurs du secteur, demandeurs d'emploi et travailleurs externes qui désirent suivre une reconversion professionnelle

- Promotion du régime du congé-éducation payé à l'attention des employés du secteur

**Pilote** : PFE

**Partenaires** : secteur

**Groupe-cible** : entreprises, travailleurs du secteur

- Optimisation des moyens et organisation d'actions en matière d'emploi et de formation qui sont portées par le PFE

- Soutien à la promotion, au développement, au suivi et à l'encadrement des dispositifs pour les stages en entreprise, et plus particulièrement pour les formations en alternance (apprentissage sur le lieu de travail). L'objectif consiste à augmenter le nombre de contrats pour des formations en alternance pour les métiers du secteur.
- Mieux former les tuteurs et accompagnateurs de stage par le biais d'une formation « parrain/marraine ».
- Veiller à ce que l'offre de formations soit mieux adaptée aux actions du Fonds social, sur base des profils de métiers élaborés avec le secteur.
- Développement d'une FPIe/IBO par Bruxelles Formation, d'une part, et le VDAB, d'autre part, en collaboration avec le secteur.
- Le PFE coordonne ses actions avec celles du Fonds social sur base des profils de métiers élaborés en collaboration avec le Fonds social.

**Pilote** : PFE

**Partenaires** : secteur, ...

**Groupes-cibles** : stagiaires, entreprises

- Une attention particulière sera accordée à l'emploi des langues

Le PFE soutient au maximum les candidats en les guidant vers un cours de langue existant, afin de faciliter leur progression au sein d'un trajet de formation ou afin de trouver un emploi.

Dans sa collaboration avec les instances de formation, le PFE s'efforce de mieux adapter la formation linguistique aux réalités du monde du travail.

**Pilote** : PFE

**Partenaires** : opérateurs/instances de formation, ...

**Groupes-cibles** : travailleurs, demandeurs d'emploi. Pour des profils de chauffeur d'autobus et d'autocar.

- La mise à disposition d'équipements pour des formations continues

Cette mise à disposition se rapporte notamment aux véhicules que le Fonds social et le FCBO mettent en permanence à disposition du PFE, en fonction des besoins de formation (candidats, formateurs) et aux simulateurs de conduite à Temse et à Mornimont, aussi longtemps que ceux-ci seront disponibles et en fonction de la capacité de formation. Les véhicules et les simulateurs de conduite sont prioritairement utilisés pour la formation de base mais en fonction des possibilités, ils pourront également être utilisés pour les besoins d'autres formations (enseignement, formations continues, etc.).

**Pilote** : PFE

**Partenaires** : secteur, ...

**Groupes-cibles** : travailleurs, demandeurs d'emploi, enseignants, élèves, étudiants

## B. Missions et actions en matière d'emploi

Les **objectifs** et **actions** sont les suivantes :

- Meilleur alignement des candidats et des offres d'emploi (*matching*), dans le but de mettre davantage de Bruxellois au travail dans le secteur.

Développer le screening (positionnement, intérêts, motivation) des candidats pour améliorer le *matching* avec le marché de l'emploi. Le but consiste à parvenir à une meilleure employabilité et à créer un pôle de main d'œuvre enregistrée et qualifiée pour anticiper les demandes du marché de l'emploi.

Une collaboration avec et un recours à la plate-forme [www.BEchauffeur.be](http://www.BEchauffeur.be) doivent faire partie de ces actions.

**Pilote** : PFE

**Partenaires** : secteur (entreprises), Select Actiris, plate-forme [www.BEchauffeur.be](http://www.BEchauffeur.be), ...

**Groupe-cible** : demandeurs d'emploi

- Une communication du PFE et du secteur qui stimulera les entreprises à transmettre leurs offres d'emploi systématiquement à Actiris et à collaborer activement avec Select Actiris (jobdating, salons de l'emploi, etc.).

Le PFE vise à augmenter de 5 % par an le nombre d'offres d'emploi transmises à Actiris.

**Pilote** : PFE

**Partenaires** : secteur

**Groupes-cibles** : chercheurs d'emploi, entreprises

### C. Missions et actions en matière d'enseignement

- Il n'existe aujourd'hui pas de lien entre l'enseignement et le secteur des autobus/autocars. Il serait nécessaire d'examiner les possibilités de collaboration sous forme de la réalisation d'une possibilité de formation pour le métier de chauffeur d'autobus/autocar, et ce pour les deux communautés. Toute intention de collaboration entre l'enseignement et le secteur fait l'objet d'un avenant négocié et signé qui est ajouté à l'Accord-cadre sectoriel bruxellois. La conclusion d'avenant sera négociée dans le cadre du comité d'accompagnement sectoriel avec les Gouvernements communautaires.

De tels partenariats peuvent se rapporter à des formations de l'enseignement de jour (enseignement professionnel) ou de l'enseignement de promotion sociale (enseignement pour adultes). Dans un premier temps, une formation dans le cadre de l'enseignement pour adultes paraît le plus réalisable mais à plus long terme il faudra également examiner la possibilité de proposer une formation dans l'enseignement professionnel (enseignement de jour). Il serait utile de vérifier à long terme si l'on peut développer et appliquer le concept d'apprentissage en alternance dans le cadre de la formation d'enseignement.

Si l'on concrétise des collaborations avec l'enseignement, ces formations seront adaptées aux besoins sectoriels et aux profils de compétence via le PFE.

**Pilote** : PFE

**Partenaires** : secteur, administration Enseignement francophone, administration Enseignement néerlandophone, Service de facilitation sectorielle (Brupartners), ...

**Groupes-cibles** : élèves de l'enseignement professionnel du secondaire et élèves de l'enseignement pour adultes

- Coopération avec les instances de formation en ce qui concerne la formation de mécaniciens pour poids lourds

Il faut examiner dans quelle mesure les compétences pour la fonction de mécanicien autobus-autocar peuvent être intégrées dans les formations d'enseignement existantes pour mécanicien poids lourds. Ici aussi, il faut vérifier dans quelle mesure ces compétences peuvent être acquises dans le cadre d'un système de formation en alternance.

**Pilote** : PFE

**Partenaires** : secteur, administration Enseignement francophone, administration Enseignement néerlandophone

**Groupes-cibles** : élèves de l'enseignement professionnelle du secondaire et élèves de l'enseignement pour adultes

## D. Missions et actions en matière d'analyses sectorielles

- Analyse du secteur : afin de veiller à ce que le secteur et les instances publiques puissent acquérir de bonnes connaissances et une bonne compréhension du secteur, le PFE sera chargé de la réalisation de l'analyse sectorielle du secteur des autobus et autocars. Cette analyse comprendra notamment :

- le monitoring socioéconomique du secteur, y compris de l'innovation et de la compétitivité sectorielle/spécifique à certains domaines ;
- l'évolution de l'emploi, y compris des aspects en matière d'égalité et de non-discrimination et avec une attention pour les intérêts des différents groupes à risque;
- l'évolution – notamment technologique – du secteur, des métiers et des compétences requises ;
- les métiers en pénurie et le manque de travailleurs ;
- les besoins en matière de compétences ;
- la part des PME et des starters dans le secteur ;
- les synergies sectorielles (possibilités de coopération intersectorielle) ;
- l'évolution du nombre d'offres d'emploi transmises à Actiris, l'évolution des pourcentages d'insertion sur le marché de l'emploi à l'issue d'une formation professionnelle, l'évolution du nombre de stages, etc.

Les données provenant du secteur, de Bruxelles Formation, d'Actiris et du VDAB sont collectées et transmises de manière uniforme pour les différents secteurs du PFE.

**Pilote** : PFE

**Partenaires** : view.brussels, perspective.brussels, Institut pour l'AutoCar et l'AutoBus, ...

**Groupes-cibles** : employeurs, travailleurs, demandeurs d'emploi, élèves

- Concertation : afin de renforcer la mission d'analyse, une concertation sera organisée (au moins tous les deux ans) pour anticiper les besoins sectoriels en matière d'emploi, de profils de compétence, d'organisation du travail et sur les besoins qui en résultent dans le domaine de la formation professionnelle, de la validation de compétences et/ou de l'enseignement qualifiant.

Cette concertation s'adresse aux institutions de formation et d'emploi afin de soutenir leur mission de régie et permettra notamment de contribuer à l'analyse de la pertinence du lancement de nouvelles formations et/ou de l'actualisation de formations existantes.

**Pilote** : PFE

**Partenaires** : view.brussels, ...

**Groupes-cibles** : employeurs, travailleurs, demandeurs d'emploi, élèves

## E. Missions et actions transversales

Outre les différentes actions en matière d'emploi, de formation et d'enseignement, il faut mener un certain nombre d'actions de façon transversale. Ces actions doivent par conséquent porter sur le secteur dans son ensemble et doivent être menées dans le cadre de l'approche sectorielle globale.

Ces **actions** se rapportent notamment aux aspects suivants :

- Développement de l'entrepreneuriat dans le secteur

La compétence de l'obligation européenne en matière de capacité professionnelle de l'entrepreneur (accès à la profession) a été transférée de l'Etat fédéral aux Régions.

Par le transfert de cette compétence, et au développement d'un cadre juridique bruxellois, la Région bruxelloise travaille en étroite collaboration avec l'Institut pour l'autoCar et l'autoBus (ICB), comme cela était le cas au niveau fédéral. Cet Institut fournit le contenu intellectuel afin de garantir une plus-value pour l'entrepreneur.

Dès que la Région aura repris la compétence de l'aptitude professionnelle, le PFE examinera (en tenant compte de la réglementation régionale et des conditions imposées aux entreprises du secteur) la possibilité d'un développement d'une formation PME.

**Pilote** : Région de Bruxelles-Capitale (Secrétaire d'Etat à la transition économique)

**Partenaires** : ICB, PFE, SFPME, Syntra, ...

**Groupe-cible** : entreprises

- Développement économique

La direction sectorielle du PFE est chargée de communiquer à Brupartners toutes les obligations réglementaires (fiscales, environnementales, en matière de formations et de formations de conduite, etc.) et administratives qui sont portées à sa connaissance et pourraient constituer des obstacles au développement économique, à la création d'emplois et aux évolutions technologiques.

Elle doit cependant également attirer l'attention sur les opportunités que peut offrir le développement du secteur en Région bruxelloise. Le PFE identifiera avec le secteur les nouvelles compétences qui résultent de développements technologiques et écologiques. L'acquisition de ces compétences doit être répercutée sur les formations existantes.

**Pilote** : PFE

**Partenaires** : Brupartners

**Groupe-cible** : entreprises

- Soutien aux entreprises pour le développement d'une politique professionnelle en matière de ressources humaines

Actions permettant le développement d'un instrument pour les entreprises désireuses d'élaborer une politique professionnelle en matière de ressources humaines. On pense



notamment à des templates/instruments en matière de prévention et de protection sur le lieu de travail, la politique d'accueil, l'apprentissage tout au long de la vie, la politique de recrutement, la formation, ou encore, à une checklist pour des places qualitatives pour l'apprentissage sur le lieu de travail. Le recours à ces instruments doit ensuite être stimulé auprès des entreprises. Ainsi, on peut contribuer à des réalisations en matière de travail faisable.

**Pilote** : secteur

**Partenaires** : autres fonds sociaux

**Groupe-cible** : entreprises

- Promotion de diversité et lutte contre les discriminations au travail et à l'embauche

Développer des actions pour favoriser la diversité (élaboration et promotion d'un plan de non-discrimination) dans le secteur sans oublier un groupe-cible. Les groupes-cibles prioritaires sont :

- Les jeunes ;
- Les +/-50-ans ;
- Les personnes allophones ;
- Les femmes.

Un plan de diversité et de lutte contre les discriminations est rédigé en collaboration avec Actiris Inclusive.

Le secteur fait la promotion d'Actiris Inclusive auprès de ses entreprises et les informe sur les différents avantages (aussi financiers) de l'élaboration d'un plan de diversité sectoriel.

**Pilote** : secteur

**Partenaires** : Actiris Inclusive, ...

**Groupes-cibles** : entreprises (employeurs et travailleurs), clients

- Mobilité interrégionale

Bon nombre d'entreprises du secteur sont implantées dans la périphérie autour de Bruxelles. Il s'agit d'emplois durables qui offrent de nombreuses opportunités aux demandeurs d'emploi bruxellois, et ces entreprises devraient de leur côté pouvoir bénéficier du potentiel en main-d'œuvre qui est présent dans la Région de Bruxelles-Capitale. C'est la raison pour laquelle des actions doivent être menées pour favoriser la mobilité interrégionale des demandeurs d'emploi, et qu'il faut notamment accompagner les demandeurs d'emploi pour lesquels cette mobilité interrégionale constituerait un obstacle. Concrètement, on organisera les dispositifs suivants :

- Promouvoir des emplois auprès de demandeurs d'emploi dans toutes les Régions, en tenant compte de leur mobilité ;

- Mettre des instruments à la disposition d'entreprises afin que ces dernières puissent communiquer de façon uniforme sur leurs vacances d'emploi ;
- Accompagner des demandeurs d'emploi vers un emploi dans la Région ou dans une autre Région ;
- Soutenir activement le développement de la maîtrise de langues. C'est surtout la maîtrise du néerlandais qui constitue un atout pour les demandeurs d'emploi de la Région bruxelloise.

**Pilote** : PFE

**Partenaires** : secteur, Actiris, VDAB, Forem

**Groupes-cibles** : entreprises, demandeurs d'emploi

- Communication au sujet des actions à l'attention des entreprises du secteur

A cet effet, on tiendra compte des différents profils d'entreprise dans le secteur (PME, starters, etc.). On devra en effet s'adapter aux différents profils d'entreprise pour communiquer de manière adéquate et coordonnée. Il faudra donc entreprendre des actions concrètes. Les actions peuvent être proposées sur le site web et expliquées par le consultant sectoriel du Fonds social, à l'occasion de visites d'entreprises notamment.

Par le biais de réseaux d'apprentissage autour de thèmes spécifiques, le cas échéant en collaboration avec d'autres secteurs représentés au sein du PFE, les actions peuvent être communiquées aux entreprises.

**Pilote** : PFE, secteur

**Partenaires** : entreprises

**Groupe-cible** : entreprises

- La promotion des métiers et de l'orientation professionnelle

Cette action comporte notamment le développement et la diffusion de films vidéo consacrés aux métiers, ainsi que l'organisation de séances d'information s'adressant aux demandeurs d'emploi mêmes, d'une part, et à des organisations professionnelles qui sont actives dans le domaine de l'orientation professionnelle de demandeurs d'emploi, d'autre part.

Le Fonds social sectoriel apportera son soutien à ces actions.

**Pilote** : PFE, Fonds social

**Partenaires** : Cité des Métiers

**Groupe-cible** : demandeurs d'emploi

---